

De Gaulle et l'OTAN

Image removed due to copyright restrictions.

"Charles le vengeur. Le nouveau bâtiment de l'OTAN est entré en fonction." En décembre 1959, [le caricaturiste néerlandais Opland met en lumière les rapports conflictuels entre le général de Gaulle et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord](#) (OTAN.)

© Opland, Pictoright Amsterdam 2009. Source: Opland. *Te kijk bij Opland: een serie politieke spotprenten uit de Volkskrant*. Utrecht: De lantaarn, 1964. This document is available in www.cvce.eu.

[Charles de Gaulle, Conférence de presse, 5 septembre 1960.](#)

Le 5 septembre 1960, le président de Gaulle donne, au Palais de l'Élysée, une conférence de presse au cours de laquelle il exprime son opinion sur la réforme de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et sur le rôle que la France peut y jouer.

© Editions Plon. Source: Charles de Gaulle, *Discours et messages. Tome III: Avec le renouveau (1958-1962)*, Paris, Plon, 1970, p. 247-250. This document is available in www.cvce.eu. This content is excluded from our Creative Commons license. For more information, see <http://ocw.mit.edu/fairuse>.

Q. – Mon Général, depuis le mémorandum de 1958, certaines critiques concernant l'attitude de la France au sein de l'O.T.A.N. jouent aussi un rôle dans la discussion européenne. Pourriez-vous nous donner quelques lumières sur votre conception, quant à la collaboration au sein de l'O.T.A.N. dont vous avez demandé une réforme ?

R. – Il y a plus de dix ans qu'on a organisé l'Alliance Atlantique comme elle l'est actuellement. A cette époque-là, je rappelle que la question brûlante, la question immédiate, c'était seulement la sécurité de l'Europe. Alors, on a fait une alliance limitée à l'Europe et dans une zone d'action très étroite. Et puis, à la même époque, il se trouvait que les États-Unis avaient seuls les moyens de la défense et que les États de l'Europe Occidentale, de l'Europe Continentale tout au moins, se trouvaient dans une situation politique, économique et sociale dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle était incertaine. Ces États, d'ailleurs, remettaient à beaucoup plus tard la renaissance de leur personnalité dans l'ordre international, si même ils n'y renonçaient pas. Alors, on a fait l'alliance sur la base de l'intégration, c'est-à-dire d'un système où la défense de chacun des pays de l'Europe continentale, de l'Europe occidentale mis à part l'Angleterre, n'a pas le caractère national, où, en fait, tout est

commandé par les Américains et où ce sont les Américains qui disposent de l'utilisation des armes principales, c'est-à-dire des armes atomiques.

Mais, depuis dix ans, il y a beaucoup de changement. D'abord, on a vu que des possibilités de conflit, et par conséquent d'opérations militaires, s'étendaient au-delà de l'Europe, s'étendaient au monde entier. Qu'en particulier, le Moyen-Orient, l'Afrique, étaient des terres au moins aussi chaudes que l'Europe et, qu'à leur sujet, il y avait, entre les principaux participants de l'Alliance Atlantique, des divergences politiques qui pourraient, le cas échéant, tourner en discordances stratégiques. Et puis aussi, les pays de l'Europe continentale, en particulier la France, nous pouvons le dire, ont repris leur équilibre et leur essor et, par conséquent, à mesure que cela s'est fait, ils ont repris conscience d'eux-mêmes, en particulier pour ce qui concerne leur défense. Enfin, l'un d'entre eux, vous savez lequel, a commencé à se constituer un armement atomique. Alors, dans ces conditions, la France considère que ce qui avait été fait il y a dix ans dans cette zone étroite et sur la base de l'intégration, doit être mis à la page. Je ne citerai naturellement que les points qui intéressent directement la France. Quant aux autres pays, si l'on fait un jour une confrontation générale, eh bien ! ils parleront pour eux-mêmes.

En ce qui concerne la France, il y a deux points, tout au moins sur lesquels le traité doit être révisé. Du reste, vous savez que le traité de l'Alliance Atlantique Nord a été fait en spécifiant, dans son propre texte, qu'il pourrait être révisé après dix ans, et les dix ans sont écoulés.

Quels sont les deux points essentiels pour la France ? Le premier, je vous l'ai indiqué, c'est la limitation de l'Alliance à la seule zone de l'Europe. Nous considérons que, tout au moins entre les puissances mondiales de l'Ouest, il faudrait qu'il y eût quelque chose d'organisé, au point de vue de l'Alliance, quant à leur comportement politique et éventuellement stratégique ailleurs qu'en Europe. Particulièrement au Moyen-Orient et en Afrique, où ces trois puissances-là sont continuellement impliquées. Du reste, s'il n'y a pas d'accord entre les principaux participants de l'Alliance Atlantique sur d'autres sujets que l'Europe, comment pourra-t-on indéfiniment maintenir l'Alliance en Europe ? Il faut y remédier.

Le second point sur lequel la France pense qu'il faut apporter un changement, c'est celui de l'intégration à propos de la défense de l'Europe. Il nous paraît que la défense d'un pays, tout en étant combinée, bien entendu, avec celle d'autres pays, doit avoir un caractère national. Comment, en effet, un gouvernement, un parlement, un peuple, à la longue, pourraient-ils apporter de toute leur âme, en temps de paix leurs dépenses et leurs services et, en temps de guerre, leurs sacrifices à un système où leur propre défense ne relèverait pas de leur propre responsabilité ? C'est pourquoi, une mise au point, une réanimation, de l'Alliance, à ce point de vue-là aussi, nous paraît indispensable. Nous avons pris d'ailleurs quelques mesures en ce sens, vous le savez. C'est ainsi, par exemple, que, maintenant, la France a à sa disposition directe sa flotte. En effet, qu'est-ce que la flotte ? C'est un moyen d'action lointaine. Et comment imaginer que la France laisse ce moyen d'action lointaine à la discrétion d'une organisation exclusivement européenne et qui n'a rien à voir avec l'Afrique, alors qu'elle-même, par ses intérêts et ses responsabilités, est continuellement impliquée en Afrique ?

D'autre part, la France juge que, si l'on entrepose des armes atomiques sur son territoire, ces armes doivent être entre ses mains. Étant donné la nature de ces armements-là et les conséquences que leur emploi peut avoir, la France ne peut évidemment pas laisser son propre destin et même sa propre vie à la discrétion des autres.

Voilà ce que la France entend par la réforme de cette organisation atlantique, tout en répétant qu'il ne s'agit absolument pas, de se séparer les uns des autres, car jamais l'Alliance Atlantique n'a correspondu à un besoin aussi profond. [...]

Charles de Gaulle, Lettre au Président Lyndon Johnson, 7 mars 1966.

Le 7 mars 1966, le général de Gaulle, président de la République française, adresse au président américain Lyndon B. Johnson une lettre pour l'informer de la décision de la France de recouvrer l'entier exercice de sa souveraineté sur le sol national et de son intention de retirer ses forces des commandements intégrés de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

© Editions Plon. Source: Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets (janvier 1964-juin 1966)*, Paris, Plon, 1987, p. 261-262. This document is available in www.cvce.eu. This content is excluded from our Creative Commons license. For more information, see <http://ocw.mit.edu/fairuse>.

Cher monsieur le président,

Notre Alliance atlantique achèvera dans trois ans son premier terme. Je tiens à vous dire que la France mesure à quel point la solidarité de défense ainsi établie entre quinze peuples libres de l'Occident contribue à assurer leur sécurité et, notamment, quel rôle essentiel jouent à cet égard les États-Unis d'Amérique. Aussi, la France envisage-t-elle, dès à présent, de rester, le moment venu, partie au Traité signé à Washington le 4 avril 1949. Cela signifie, qu'à moins d'événements qui, au cours des trois prochaines années, viendraient à changer les données fondamentales des rapports entre l'Est et l'Ouest, elle serait, en 1969 et plus tard, résolue, tout comme aujourd'hui, à combattre aux côtés de ses alliés au cas où l'un d'entre eux serait l'objet d'une agression qui n'aurait pas été provoquée.

Cependant, la France considère que les changements accomplis ou en voie de l'être, depuis 1949, en Europe, en Asie et ailleurs, ainsi que l'évolution de sa propre situation et de ses propres forces, ne justifient plus, pour ce qui la concerne, les dispositions d'ordre militaire prises après la conclusion de l'alliance soit en commun sous la forme de conventions multilatérales, soit par accords particuliers entre le gouvernement français et le gouvernement américain.

C'est pourquoi la France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamé par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements « intégrés » et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN. Il va de soi que, pour l'application de ces décisions, elle est prête à régler avec les gouvernements alliés et, en particulier, avec celui des États-Unis, les mesures pratiques qui les concernent. D'autre part, elle est disposée à s'entendre avec eux quant aux facilités militaires à s'accorder mutuellement dans le cas d'un conflit où elle s'engagerait à leurs côtés, et quant aux conditions de la coopération de ses forces et des leurs dans l'hypothèse d'une action commune, notamment en Allemagne.

Sur tous ces points, cher monsieur le président, mon gouvernement va donc prendre contact avec le vôtre. Mais, afin de répondre à l'esprit d'amicale franchise qui doit inspirer les rapports entre nos deux pays et, permettez-moi de l'ajouter, entre vous et moi, j'ai tenu, tout d'abord, à vous indiquer personnellement pour quelles raisons, dans quel but et dans quelles limites la France croit devoir, pour son compte, modifier la forme de notre alliance sans en altérer le fond.

Je vous prie de bien vouloir agréer, cher monsieur le président, les assurances de ma très haute considération et l'expression de mes très cordiaux sentiments.

Charles de GAULLE.

Image removed due to copyright restrictions.

"Icare De Gaulle". Le 30 avril 1965, le caricaturiste allemand Ernst Maria Lang ironise sur le désir de souveraineté nationale du général de Gaulle qui souhaite s'écarter de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) pour "voler de ses propres ailes".

© Ernst Maria LANG. Source: Ernst Maria Lang, "Ikarus De Gaulle," *Immer auf die Grossen, Karikaturen eines Unbequemen*, München, Heinrich Hugendubel Verlag, 1996, p. 44. This document is available in www.cvce.eu.

MIT OpenCourseWare
<http://ocw.mit.edu>

21F.346 Topics in Modern French Literature and Culture: North America Through French Eyes
Spring 2014

For information about citing these materials or our Terms of Use, visit: <http://ocw.mit.edu/terms>.